

CAMPAGNE 2020
MSA GIRONDE - SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



DOSSIER DE PRESSE

**CAMPAGNE DE PRÉVENTION
DU RISQUE ROUTIER
PENDANT LES VENDANGES**

SOMMAIRE



05

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

06

**LA CAMPAGNE DE
SENSIBILISATION :
PRÉSENTATION**

08

**LES OBJECTIFS
LES PUBLICS
CONCERNÉS**

09

**POURQUOI UNE
CAMPAGNE SUR
LE RISQUE ROUTIER**



12

**LES ACTIONS TOUT AU
LONG DE LA CAMPAGNE**

14

**UN PARTENARIAT
DE LONGUE DATE**

16

**LA SANTE SECURITE
AU TRAVAIL**

18

**ANNEXES - VISUELS
DE LA CAMPAGNE**



**VENDANGES :
ENSEMBLE
POUR
RÉDUIRE
LE RISQUE
ROUTIER**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Gironde et ses partenaires relancent leurs actions sur la prévention du risque routier pendant les vendanges (actions menées de 2012 à 2016). Rénovée en 2019 et testée dans le Saint-Emilionnais, cette campagne s'étendra à l'ensemble de la Gironde et s'articulera autour d'actions de communication et d'information. Elle sera complétée par des journées techniques afin de sensibiliser les professionnels de la viticulture et les usagers de la route.

UNE CAMPAGNE SUR LE RISQUE ROUTIER, POUR QUI ?

L'objectif de cette campagne de sensibilisation est de toucher à la fois les professionnels de la viticulture et les usagers de la route.

Elle rappelle aux professionnels de la viticulture qu'ils doivent :

- vérifier la signalétique de leur véhicule,
- adapter leur vitesse,
- essayer de se garer dès que possible,
- adapter leurs horaires afin d'éviter les heures de pointe.

Et aux usagers de la route, qu'ils doivent eux aussi :

- adapter leur conduite face aux engins viticoles,
- rester patients...
- anticiper les déplacements durant cette période.

UNE CAMPAGNE SUR LE RISQUE ROUTIER, POURQUOI ?

L'accidentologie récente interpelle les acteurs de prévention de la Gironde. En effet, même si les accidents de la route impliquant les tracteurs ne représentent qu'une faible proportion de l'accidentologie routière, leurs conséquences sont souvent plus dramatiques. Par ces actions, la MSA Gironde et ses partenaires veulent sensibiliser l'ensemble des publics visés dans leur manière de conduire et sur la préparation en amont des véhicules agricoles grâce notamment aux actions de communication et de formation. Un but commun qui a pour objectifs : la réduction du risque routier et un meilleur partage de la route.

UNE CAMPAGNE, PAR QUELS MOYENS ? COMMENT ?

La campagne de sensibilisation s'appuie sur deux piliers :

- une campagne de communication,
- des actions de terrain.

La campagne de communication basée sur une nouvelle identité visuelle et un message clé « PARTAGEONS LA ROUTE », se déclinera via différents réseaux de communication afin de sensibiliser autant les professionnels agricoles que le grand public. Au-delà de la communication, des actions spécifiques pour les professionnels de la viticulture seront mises en place : des interventions lors des réunions techniques des partenaires (réunions avant vendanges, ...) et des vérifications techniques, gratuites et basées sur le volontariat des viticulteurs.

CONTACTS

Service Prévention des Risques Professionnels

05 56 01 97 52
ou 05 56 01 97 71
prp.blf@msa33.msa.fr

LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

La campagne de sensibilisation s'appuie sur deux piliers :

- **une campagne de communication,**
- **des actions de terrain.**

1. LA CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La campagne de communication est basée sur un message clé : « PARTAGEONS LA ROUTE » Et la création d'une nouvelle identité visuelle propre au risque routier vendanges :

L'objectif de cette campagne est de toucher à la fois les professionnels de la viticulture et les usagers de la route. À cette fin, elle se déclinera sous la forme :

- d'affichage (mairies, agences,...),
- de la documentation technique rappelant les bonnes pratiques à respecter en termes de signalétiques et de conduites des engins agricoles.
- d'articles de presse.

En complément de la communication visuelle, un spot d'information radiophonique sera diffusé sur les antennes des radios locales.



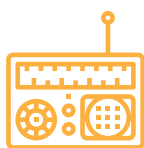
SUPPORTS

graphisme décliné sous forme d'affiches, de flyers, de drapeaux, de stickers, de brochures, de documents techniques, de bandeaux internet, d'encarts publicitaires, de goodies, etc



MAIRIES

afficher le message de prévention sur les panneaux à messages variables des mairies



RADIO

Diffuser un message audio sur les radios locales partenaires. Intervenir à l'antenne des radios pour développer la thématique du risque routier vendanges et la prévention mise en œuvre



RÉSEAU ROUTIER

afficher des banderoles en bord de route pour informer les automobilistes qu'ils entrent dans une zone de vendanges



PRESSE AGRICOLE

diffuser les messages de prévention propre au risque routier vendanges dans la presse agricole



PQR / RÉSEAUX SOCIAUX

solliciter les médias locaux pour relayer l'information et faire écho auprès du grand public et des professionnels agricoles



2. ACTIONS DE TERRAINS « VERIFICATIONS TECHNIQUES »

Des actions spécifiques pour les professionnels de la viticulture seront mises en place pour :

- Proposer des vérifications techniques avant les vendanges pour aider les viticulteurs à préparer leur matériel avant de prendre la route.
- Proposer un diagnostic (format carnet de vérifications) et un discours de sensibilisation aux conducteurs de tracteur avec remorque.
- Communiquer un bilan des vérifications aux partenaires pour alerter sur les déficits en vérification du matériel avant de prendre la route.

Déjà réalisées lors de la précédente campagne, ces vérifications portent sur les organes et les éléments du matériel viticole (tracteurs, remorques, machines à vendanger) circulant sur le domaine public.

À cette occasion, seront notamment vérifiés :

- l'éclairage (feux, feux clignotants, feux stop, gyrophare, etc.),
- la signalisation (catadioptre, plaques d'exploitation et d'immatriculation, etc.),
- les équipements (pneumatiques, échappement, arceaux/cabine, siège, etc.),
- l'étanchéité des bennes,
- les documents de bord,
- le freinage.

Il est important de noter que ces vérifications techniques sont ouvertes à l'ensemble des viticulteurs soucieux de faire vérifier leur matériel. Ils peuvent se rapprocher du pôle prévention de la MSA (05 56 01 97 71 / 05 56 01 97 52) ou des partenaires accueillant les vérifications. Pour les personnes qui souhaitent réaliser eux-mêmes la vérification de leur matériel, un carnet d'autodiagnostic est disponible sur simple demande auprès du service prévention des risques professionnels de la MSA, il est accompagné d'une notice qui reprend la réglementation pour chaque point de vérification.

EXEMPLE

« Rappel sur les bonnes pratiques » :

Avant les vendanges, il est important de bien vérifier son matériel (éclairage et signalisation, état des pneumatiques, état de la remorque,...). Il est également important de bien organiser ses déplacements (éviter les heures de pointe s'il faut couper un axe principal, déterminer des zones de stationnement dans les parcelles pour ne pas empiéter sur les bords de route, ...). Veiller à se garer (si cela est possible) lorsqu'une file de voitures se crée derrière un tracteur.



LES OBJECTIFS

Un des objectifs prioritaires est de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des utilisateurs des voies de circulation secondaires de la Gironde (viticulteurs et grand public).

1. SENSIBILISER LES RESSORTISSANTS AGRICLES :

- à la nécessité de rouler en sécurité (réglementation, prévention, organisation des déplacements, savoir être sur la route, au partage des voies de circulation, etc.)

2. SENSIBILISER LES AUTRES USAGERS DE LA ROUTE :

- à l'importance de l'augmentation des flux agricoles pendant la période des vendanges, à la prudence et au respect des règles de sécurité et au savoir vivre et au partage des voies de circulation, à l'anticipation des trajets pendant cette période, etc.

LES PUBLICS CONCERNÉS

Le pôle Prévention des Risques Professionnels (PRP) de la MSA Gironde a en charge la prévention des risques professionnels et plus généralement, l'amélioration des conditions de travail de ses adhérents, qu'ils soient salariés agricoles, exploitants ou chefs d'entreprises. Il intervient aussi au niveau des Organismes Professionnels Agricoles (OPA), des syndicats professionnels, des fédérations, etc...

Une partie du public concerné par le thème traité par cette campagne est hors champs habituel d'intervention de la MSA. En effet, la campagne de sensibilisation sur le risque routier vise les professionnels du monde agricole mais doit aussi s'orienter vers les utilisateurs de la route non ressortissants agricoles.

POURQUOI UNE CAMPAGNE SUR LE RISQUE ROUTIER ?

Les statistiques sont formelles et malheureusement récurrentes, les accidents de la route sont la première cause de mortalité au travail en France

1. LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL EN FRANCE, TOUS RÉGIMES DE PROTECTION SOCIALE CONFONDUS

DÉFINITIONS

Accident de trajet :

Un accident de trajet est un accident qui se produit à l'occasion d'un déplacement entre le domicile et le lieu de travail ou entre le lieu de travail et le lieu de restauration habituel

Accidents de mission :

Un accident de mission est un accident qui a lieu à l'occasion d'un déplacement nécessaire à l'exécution du travail



53 616

ACCIDENTS DE LA ROUTE LIÉS AU TRAVAIL, DONT



39 576

accidents de trajet

14 040

accidents de mission



480

PERSONNES TUÉES DONT



346

accidents de trajet

134

accidents de mission

* Sources : données 2017 agrégées du régime général (Cnam), de la Mutualité sociale agricole (MSA) et données 2017 de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE LIÉS AU TRAVAIL :



10%
des accidents de travail
sont des accidents de la route

et



40%
des accidents de travail
mortels sont des accidents
de la route



16%
des accidents de travail
mortel sont des accidents
de mission



DES CONSÉQUENCES GRAVES :



- Les accidents de la route liés au travail génèrent 4,1 millions de journées d'arrêt de travail chaque année soit l'équivalent de plus de 16 000 salariés qui seraient arrêtés toute une année
- En moyenne, un accident de la route génère 77 jours d'arrêts, soit 10 jours de plus que les autres accidents de travail

* Sources : ONISR – Les accidents de tracteurs agricoles entre 2013 et 2017



2. LE RISQUE ROUTIER TRACTEUR ENTRE 2013 ET 2017

AU NIVEAU NATIONAL :



984

accidents de la route ont impliqué au moins un tracteur

1 073

BLESSÉS DONT



774

hospitalisés plus de 24 h (70%), dont

- 118 dans le tracteur (103 conducteurs et 15 passagers)
- 656 autres que le tracteur



201

décès, dont

- 44 dans le tracteur (40 conducteurs et 4 passagers)
- 157 autres que le tracteur :
 - 64 en 2 roues Motrices
 - 54 en voiture de tourisme
 - 15 piétons
 - 15 cyclistes
 - 9 autres véhicules



SOIT PLUS DE 20 TUÉS POUR 100 ACCIDENTS



80 %

des accidents se déroulent hors agglomération



88 %

des accidents impliquant un tracteur sont liés au travail

- 14% en accident de trajet
- 74% en accident de mission



25%

des accidents mortels sur la période septembre/octobre



Le tracteur appartenait

- au conducteur : 48%
- à une entreprise : 36%
- à un tiers (prêt) : 13%
- autre : 3%

* Sources : ONISR - Les accidents de tracteurs agricoles entre 2013 et 2017

LES ACTIONS TOUT AU LONG DE LA CAMPAGNE

DÈS LA FIN DU MOIS D'AOÛT ET DURANT LES VENDANGES DES ACTIONS SONT MENÉES SUR LE TERRAIN POUR ACCOMPAGNER LES VITICULTEURS.

Nous vous invitons à venir nous rejoindre pour découvrir concrètement les actions de prévention menées* :

AOÛT
2020



Informations par tous les partenaires sur la campagne et les actions à venir



Avant les vendanges : journées de vérifications des éléments de sécurité des tracteurs et des remorques



Inauguration de la campagne 2020

*PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET DE LA MSA GIRONDE (DATES, LIEUX, PARTENAIRES...)
GIRONDE.MSA.FR

Affichage en bord
de route des banderoles
« Zone de Vendanges -
Attention aux tracteurs »



Émissions Radio
et diffusion du spot
Risque Routier Vendanges



Pendant les
vendanges :
Journées
de vérifications
des éléments de
sécurité des tracteurs
et des remorques



Interventions lors
des réunions de préparation
de vendanges



NOVEMBRE
2020

« RISQUE ROUTIER » : UN PARTENARIAT DE LONGUE DATE

Depuis 2012, en partenariat avec plusieurs institutions du monde agricole, le pôle PRP de la MSA Gironde a conduit une campagne d'actions de prévention contre le risque routier pendant les vendanges. Basée sur le déploiement d'actions à l'échelle départementale, la campagne de communication a été renouvelée en 2019 avec l'appui de nouveaux acteurs dont la Préfecture de la Gironde, la Sécurité Routière et le Conseil Départemental de la Gironde. Avec le soutien de tous ces partenaires, des vérifications techniques des ensembles roulants utilisés en période de vendanges (tracteur-remorque) ont été proposées sur le territoire Girondin.

Cette campagne associe de nombreux partenaires représentatifs du monde agricole et des pouvoirs publics, avec lesquels la MSA coordonne l'ensemble des actions dans le cadre d'un comité de pilotage :


- La Préfecture de la Gironde,
- La Sécurité Routière,
- Le conseil Départemental de Gironde,
- L'Association des Maires de Gironde,
- La Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Gironde (CPHSCT),
- Le Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux (CIVB),
- La Fédération Départementale des CUMA de la Gironde (FDCUMA),
- Les Entrepreneurs du Territoire de la Gironde (EDT),
- La Coopération Agricole Nouvelle Aquitaine - section vin,
- Fédération des Vignerons Indépendants,
- La Chambre d'Agriculture de la Gironde,
- GROUPAMA Centre Atlantique,
- Le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Gironde via l'EDSR,
- L'enseignement Agricole (Agri Cap Conduite - EPLEFPA - Les Maisons Familiales Rurales (MFR)
- SNCF Réseau





SENSIBILISER TOUS LES PUBLICS





***LE PÔLE PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS,
PORTEUR DE CETTE CAMPAGNE
DE SENSIBILISATION EST
PARTIE PRENANTE DE LA
SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL.***

LA SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La MSA, 2^{ème} régime de protection sociale, gère l'ensemble de la protection sociale de la profession agricole (exploitants, salariés, retraités, ainsi que leurs familles). Elle procède à l'affiliation des actifs agricoles, à l'appel des cotisations (personnelles et salariales) et à leur recouvrement. Elle assure le versement des prestations santé (maladie, maternité, accidents du travail), famille et retraite. L'Action Sanitaire et Sociale complète l'aide apportée à la population agricole, en agissant à la fois auprès des personnes et sur leur milieu de vie. La MSA est enfin un acteur engagé sur les territoires ruraux qui accompagne ses adhérents lors des crises qu'ils subissent et propose des services adaptés en milieu rural. Par ailleurs, elle est le seul régime de protection sociale à avoir son propre service de Santé Sécurité au Travail.

LES MISSIONS DE LA SST

Avec le service Santé Sécurité au Travail, la MSA s'appuie sur des compétences stratégiques, techniques et réglementaires avec une approche pluridisciplinaire alliant démarche collaborative et démarche participative. Sa connaissance des filières professionnelles et de leurs évolutions lui permet d'apporter des solutions innovantes et adaptées. Dans le cadre de cette mission, il développe des actions de prévention, de formation et d'information pour toutes les entreprises du monde agricole sur un plan individuel, collectif, ou au niveau d'une filière, d'un thème ou d'une région agricole. Au sein du service SST, plusieurs acteurs interviennent, des Médecins du Travail, des infirmiers de Santé au Travail, des conseillers en prévention des Risques Professionnels (PRP).

LE PÔLE PRP DE LA MSA GIRONDE

La MSA Gironde met à la disposition des exploitants, employeurs, salariés, apprentis, stagiaires du monde agricole, une équipe de conseillers en prévention des risques professionnels pour les accompagner. Leurs actions ont pour objectifs de favoriser le maintien dans l'emploi, d'améliorer les conditions de travail pour une meilleure prévention des risques professionnels en vue de diminuer le nombre d'accidents et de maladies professionnelles dont sont victimes les travailleurs agricoles.

L'action proposée par le Pôle PRP :

- des visites et diagnostics en entreprise pour progresser à partir d'un état des lieux
 - » observations et analyses du travail, mesures de CO2 lors des vinifications.
- des conseils et des préconisations pour guider dans une démarche de prévention
 - » accompagnement à la réalisation du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.
- des sensibilisations et formations adaptées aux besoins pour mieux cerner les risques
 - » formation manipulation/contention des bovins, information sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).
- un accompagnement financier pour donner un « coup de pouce » à des projets de prévention.

L'équipe PRP propose également l'accompagnement de projet (conception et aménagement de bâtiments...); le prêt de matériel pour essai (sièges de vigne, lunettes de protection...); le test de produits innovants (équipements de travail...); la participation à des manifestations et salons agricoles.

EN SAVOIR PLUS

gironde.msa.fr
ssa.msa.fr un site dédié à la Santé Sécurité au Travail en agriculture.

ANNEXES : LES VISUELS DE LA CAMPAGNE

Affiche de la campagne

UN ACCIDENT EST
**TOUJOURS
PLUS GRAVE**
QUAND IL IMPLIQUE
UN TRACTEUR

EN
PÉRIODE DE
VENDANGES,

REDOUBLONS **DE VIGILANCE !**

SAVOIR-ÊTRE PRUDENTS, SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE.

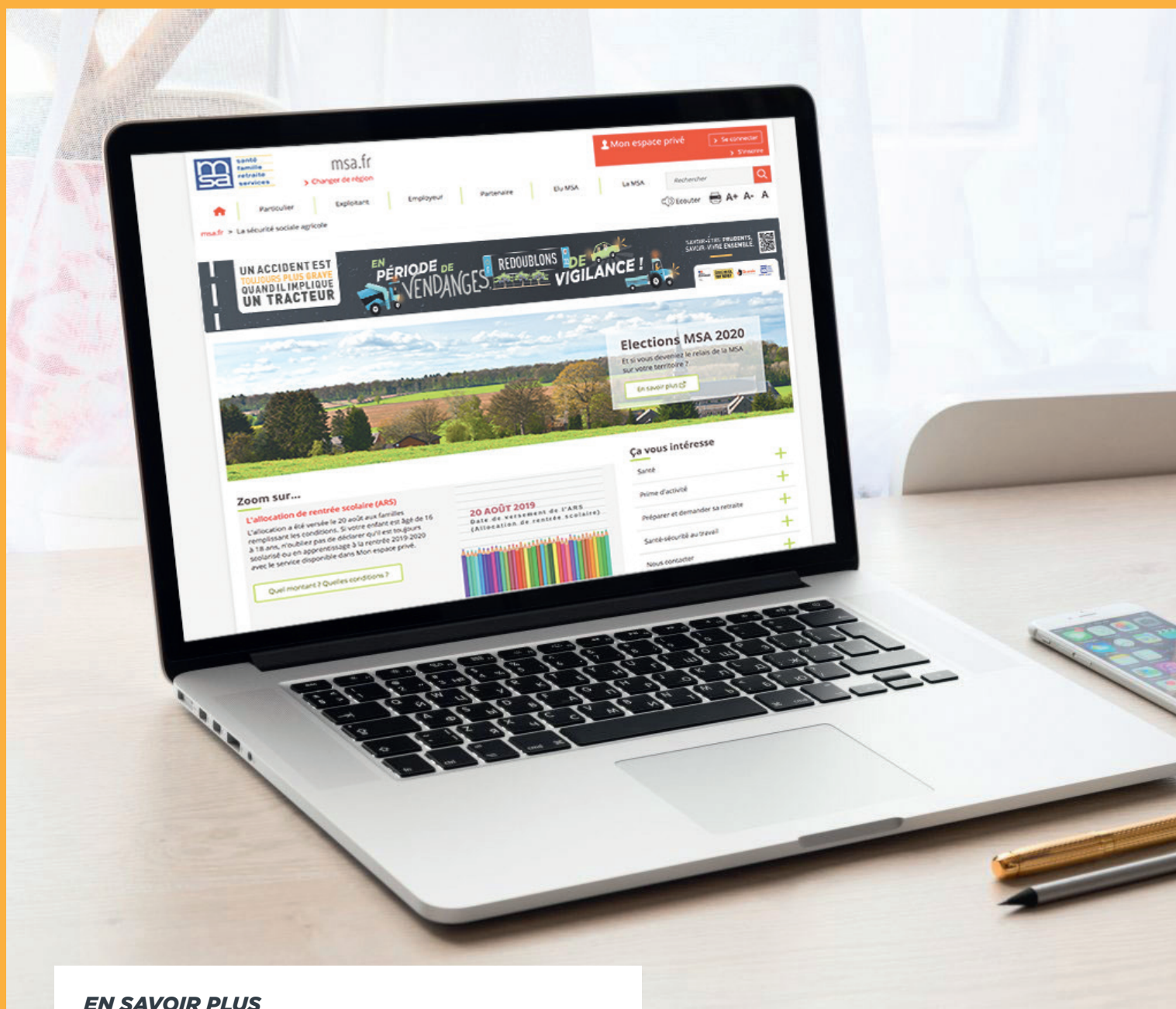


Affiche de la campagne
 Disponible en format
 portrait A3, A5 et 600x800
 et pantalon 86x489



Le drapeau
 Disponible en format
 70x780

ANNEXES - VISUELS DE LA CAMPAGNE



EN SAVOIR PLUS

Les différents formats sont disponibles en Haute Définition sur le site :

gironde.msa.fr

La bannière WEB

Disponible en format
300x250 et 480x320



Le bandeau mail

Disponible en format
728x90 et 970x90



La banderole

Disponible en format 3000x800



Conçu avec la Sécurité Routière et reprenant les éléments du partage de la route, ce sticker réfléchissant sera remis à tous les viticulteurs participants aux vérifications techniques. Ils pourront l'apposer sur leur matériel afin de participer à la diffusion du message : « PARTAGEONS LA ROUTE »

SAVOIR-ÊTRE PRUDENTS, SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE.



CONTACTS PRESSE

**Service Prévention
des Risques Professionnels**
05 56 01 97 52
ou 05 56 01 97 71
prp.blf@msa33.msa.fr

